

LANGUE, INTERLANGUE ET IDENTITÉ

Pierre Guitteny

Université Michel de Montaigne Bordeaux III, Signes

La langue est depuis longtemps l'objet de réflexions, d'études, d'expérimentations – parfois extrêmes. Steven Pinker (1999 : 275) note le récit d'Hérodote : au VII^e siècle avant notre ère, le roi Plammétik I^{er} d'Égypte fit séparer deux nourrissons de leurs mères à la naissance et les fit élever dans le silence dans une cabane de berger. La curiosité du roi sur la langue originelle du monde fut, dit-on, satisfaite deux ans plus tard quand le berger entendit les enfants utiliser un mot de phrygien. R. L. Gregory (2000 : 178) raconte l'histoire de Jacques IV, roi d'Écosse (1473-1513), voulant connaître le langage que prononceraient des bébés naturellement. Il abandonna deux enfants sur l'île de Inchkeith, à la garde d'une femme muette. Le fait fut rapporté, selon certains, que les bébés parlèrent spontanément en hébreu avec un accent écossais. Oliver Sacks (1996 : 197) cite encore Charles IV le Bel et le Grand Moghol Akbar. L'expérience de ce dernier est un peu particulière : les nourrissons furent confiés à des nourrices sourdes qui communiquaient entre elles par signes. Les enfants n'apprirent pas à parler, mais à signer !

Le développement d'études linguistiques s'inscrit dans un contexte social et politique qui n'est pas sans influence sur le regard posé sur la langue, son statut, sa reconnaissance. Ce contexte est d'autant plus important pour une langue minoritaire – qui plus est pour une langue concernant une population présentant des traits physiologiques et cognitifs particuliers : la reconnaissance de leur langue est liée à la reconnaissance de ces personnes. Ainsi, la question de la langue est d'abord une question d'identité. Celle-ci n'est pas une question de nature objective, scientifique : il s'agit du regard porté sur soi et sur autrui. Et ce regard peut varier extrêmement ; on le constate à propos des sourds ! Montaigne note ainsi plaisamment : « Savez-vous pourquoi vous l'estimez grand ? Vous y comptez la hauteur de ses patins. » (*Essais*, I, 42).

1. Langue et identité

La question de l'identité est une question difficile, mêlant des critères objectifs et subjectifs, comportant de multiples apories, risquant de tourner à la tautologie. Frege note ainsi que l'identité est indéfinissable : « Puisque toute définition est une identité, l'identité elle-même ne saurait être définie » (1894). Un exemple célèbre des questions rencontrées concerne le bateau de Thésée : un bateau dont on renouvelle les planches une à une ; puis, avec les planches récupérées, un (autre/même ?) bateau est reconstruit. Y a-t-il identité entre

le bateau reconstruit et celui d'origine, ou bien entre celui qui est renouvelé progressivement et le bateau d'origine ? La réponse à cette question dépend des critères que l'on suit : la matière (identique entre le bateau reconstruit et celui d'origine) ou la permanence de la fonction et du nom (identique entre le bateau renouvelé progressivement et celui d'origine). David Wiggins remarque ainsi que l'avis différencierait entre un antiquaire cherchant le bateau tel que l'a connu Thésée, ou un prêtre cherchant à rendre hommage à Thésée à travers le bateau qui était le sien au moment de sa mort.

Ainsi Héraclite se baigne-t-il ou non dans le même fleuve ? Héraclite distingue le fleuve, qui demeure le même, et les eaux qui s'écoulent. On peut ainsi privilégier la continuité spatiale du fleuve, au détriment de la persistance dans le temps de ses composantes, privilégier l'identité de forme par rapport à l'identité numérique des molécules d'eau. Ces réflexions amènent à penser qu'il existe deux types de regards sur l'identité : d'une part l'identité numérique, l'existence dans le temps, la permanence à travers le changement ; et d'autre part l'identité qualitative, l'opposition du même et du différent. Les questions posées par ces deux types d'identité sont différentes : pour la première, les problèmes en jeu seront ceux du découpage et de l'identification des objets, de la référence, de la cohérence des représentations ; pour la seconde, il s'agira de problèmes liés à la comparaison des propriétés, à la description, à la constance des représentations.

Concernant le domaine de la surdité, on pourrait dire que le point de vue oraliste sur la surdité privilégie, met davantage l'accent sur l'identité numérique, alors que la pensée gestualiste regarde plus l'identité qualitative. La pensée oraliste cherche l'individu, en ce qu'il a de particulier (une courbe auditive est différente d'une autre, il n'y a pas de 'nature' sourde, un enfant sourd est le 'produit' particulier de circonstances génétiques, familiales, sociales) ; alors que la pensée gestualiste regarde l'individu à travers ses qualités, qualités qui peuvent être communes à plusieurs individus (perception, cognition, langue...).

À un niveau plus psychologique, l'important n'est pas tant les critères extérieurs, les courbes quelles qu'elles soient, mais le sentiment d'identité. Allport détaille ainsi ce sentiment en sentiments : corporel, de l'identité du Moi dans le temps, des appréciations sociales de notre valeur, de possession, de l'estime de soi, du pouvoir de raisonner et de l'intentionnalité de l'être ; Erikson, lui, le détaille en sentiments : subjectif d'unité personnelle, de continuité temporelle, de participation affective, de différence, de confiance ontologique, d'autonomie, de self-control, d'évaluation par rapport à autrui, d'intégration de valeurs et d'identification. Il est vrai que la surdité dépend d'abord du regard que le sourd porte sur lui-même. Un signe de langue des signes (le signe 'entendant' produit, non au niveau de l'oreille, mais au niveau de la tête) désigne les sourds qui se pensent entendants, qui se voient comme des entendants. Aussi l'identité est d'abord une question de revendication, d'affirmation de ce que l'on veut être, ou de la manière dont on veut être reconnu.

Selon Leibniz, c'est son unité qui fait la réalité d'un être : « ce qui n'est pas véritablement un être n'est pas non plus véritablement un être. » (1687 : 201) Aussi, pourrait-on dire qu'un sourd n'est pas un entendant moins des oreilles, un 'mal-entendant' ou un 'non-entendant', une machine en panne qu'il faudrait simplement chercher à réparer, mais que la réalité de ce qu'est un sourd est son unité, ce qui le constitue au-delà des simples phénomènes physiques, ce qui le constitue comme être.

Il est d'ailleurs traditionnel d'associer la surdité ou le mutisme à ceux qui sont différents, d'une manière ou d'une autre. Ainsi les peuples germaniques étaient appelés 'muets' par plusieurs peuples slaves : 'allemand', en tchèque, se dit *nêmecký*, et 'muet' *němý*, car les seconds ne comprenaient pas le discours des premiers. Et C. Hagège relate l'expérience de plusieurs linguistes confrontés à des personnes présentées comme muettes, non parce qu'elles avaient des difficultés d'ordre médical, mais parce que leur langue s'étant éteinte, elles n'avaient plus personne avec qui parler et n'étaient plus comprises d'autrui. (2000 : 116).

1.1 Identités

Le propre de la surdité est de donner à percevoir le monde uniquement par images – ou principalement (les sensations kinesthésiques ou olfactives jouent un rôle moindre). Et cette perception visuelle est porteuse d'une appréhension particulière du monde.

Différentes études portent sur ce sujet, comme celles de Bernard Mottez, ou d'Yves Delaporte. Les sourds développent une acuité visuelle bien plus fine que celle des entendants. Merleau-Ponty, dans la *Phénoménologie de la perception*, appelle cela la constitution d'un « monde propre » : il ne s'agit pas seulement d'une différence physique – et la seule mesure audiométrique, même si elle est exacte, ne peut rendre compte de la vie – mais d'une différence radicale, différence de perception du monde – différence d'identité.

Cette identité particulière, d'ailleurs, se reflète dans de nombreux livres sur la surdité : Oliver Sacks a écrit *Voyage au pays des sourds*, Jean Grémion : *La planète des sourds*, Marie Landon : *Mon royaume est silence*, Yves Grosrichard et Pierre Saurat, *Le monde des sourds-muets*, etc. Elle se révèle également dans l'imaginaire des sourds. Ainsi, une île est célèbre dans l'histoire des sourds – Martha's Vineyard – dont l'isolement, il y a quelques siècles, avait provoqué le nombre important de croisements génétiques ; et une partie de la population de cette île était constituée de personnes sourdes. La société, sur cette île, était donc organisée en fonction de cette particularité – par exemple beaucoup d'insulaires connaissaient la langue des signes.

L'on se construit, en général, sur le modèle – ou tout au moins sur l'influence de ses parents (et au delà, de sa région, de son milieu social...). Là, une différence microscopique (en général au niveau des cellules ciliées de la cochlée) rend l'enfant radicalement différent de ses parents. Au delà des questions psychologiques ou éthiques, d'acceptation de la différence ou de société normalisée, la question à laquelle se heurtent ces parents est bien celle de l'identité – celle de l'enfant, mais également par contrecoup la leur propre : comment être parent lorsque l'enfant n'est pas à son image ? Quel est le lien entre l'identité des parents et celle de l'enfant ?

Ainsi, beaucoup de sourds de naissance ont une image assez négative de leur famille – n'ayant eu qu'une communication très limitée dans le cadre familial, et considèrent que le monde des sourds est leur vraie famille. C'est pourquoi foisonnent les associations de sourds, et pourquoi ceux-ci, dès qu'ils le peuvent, se libèrent de leur travail pour se retrouver et échanger de longues heures en langue des signes. Certaines associations de parents d'enfants sourds et certains professionnels de la surdité s'élèvent contre cet état de fait, parlant de 'ghettoïsation' ; et cela se traduit, régulièrement, par diverses mesures éducatives visant 'l'intégration' – « pour leur bien »... A l'inverse, dans la communauté des sourds, ceux qui ont l'aura la plus grande, ceux qui sont le plus écoutés, voire enviés, sont les sourds de familles sourdes : lorsque les générations de sourds se succèdent. Ils présentent l'image de 'purs sourds', détenteurs d'une culture fine et riche, d'une langue des signes de référence – le modèle du 'pays des sourds'.

1.1.1 Partages

Face à ce qui est ressenti comme une oppression, une injustice, une exclusion, de nombreux sourds ont souhaité témoigner de leur vie, de leurs sentiments, de leurs revendications. Et ce depuis longtemps : déjà Pierre Desloges, en 1779, publie un opuscule, *Observations d'un sourd et muet...* ; François Guillemont, dit Benjamin, diffuse en 1836 son *Histoire du sourd-muet Benjamin écrite par lui-même* ; Jean Massieu écrit son autobiographie parue en 1838 dans la *Revue du Nord* ; Ferdinand Berthier avait commencé à composer ses *Mémoires d'un sourd-muet*, mais le manuscrit a disparu... Et cette tradition se perpétue : Emmanuelle Laborit, par exemple, a publié en 1994 son témoignage intitulé *Le cri de la mouette* ; en 2002, la collection Terre humaine a édité le témoignage d'Armand Pelletier :

'*Moi, Armand, né sourd et muet...*'. ; sans parler de Joël Chalude (Je suis né deux fois), Georges Knaebel (Brouhaha, Analyse d'une surdité), Bertrand Dubreuil (La déchirure), Marie Landon (Mon royaume est silence), Helen Keller (Sourde, muette, aveugle - histoire de ma vie), etc.

Les sourds cherchent ainsi à faire entendre leur voix – ou plutôt leurs gestes. Tous ces écrits se veulent l'expression d'une différence et la demande du respect de cette différence. Un certain nombre d'entre eux dénoncent également leur souffrance : la pièce de théâtre *Les enfants du silence* montre la force de ce rejet, tellement intériorisé qu'il devient, pour celui est exclu, volonté de s'exclure davantage et l'impossibilité, ou la très grande difficulté, à accepter la main tendue d'un 'opresseur' (d'un entendant). D'ailleurs, les études menées sur le monde des sourds, comme celles de B. Mottez ou Y. Delaporte, montrent diverses attitudes communes dans le monde des sourds vis-à-vis des entendants : parfois un certain complexe d'infériorité (tous leurs professeurs étant entendants, et la plupart des sourds étant souvent limités à des métiers manuels) et une grande méfiance (l'entendant étant celui que l'on ne comprend pas toujours, celui qui prend des décisions sans que l'on puisse intervenir...).

Malgré cela, beaucoup de sourds souhaitent faire partager leur expérience, faire toucher du doigt aux entendants leur vie, leur langue, leur monde. Un exemple, lors de la dernière Journée mondiale des sourds : à Toulouse, une association de sourds avait installé en plein centre ville, Place du Capitole, une grande tente à l'entrée de laquelle tous les entendants étaient priés de mettre un casque, puis devaient défiler dans divers espaces où étaient reconstitués différents moments significatifs de la vie quotidienne d'un sourd. Bien sûr, une telle expérience ne peut permettre de comprendre pleinement un monde autre, et quelques minutes ne suffisent évidemment pas pour apprendre une langue... Cependant, il est notable que faire partie d'une minorité – qui plus est d'une minorité dont les particularités ne sont pas toujours reconnues, voire sont niées – peut pousser à vouloir lever les barrières, et souhaiter la rencontre.

1.1.2 Passages

Certaines situations appartiennent à ces seuils, à ces espaces ténus qui permettent le passage d'un pays à l'autre. Ainsi, les enfants entendants de parents sourds ont toujours eu une place particulière dans la communauté des sourds : à la fois entendants (et donc quelque peu suspects, différents), et à la fois élevés par des parents sourds (possédant donc en général la langue des signes comme langue maternelle, connaissant de l'intérieur le monde des sourds, permettant d'ailleurs souvent de faire le lien avec le reste de la famille entendante). Et pendant longtemps, les enfants entendants de parents sourds étaient les interprètes attitrés des sourds dans toutes les situations nécessitant une communication entre sourds et entendants.

Une autre catégorie a longtemps tenu une place de 'médiateurs' : les malentendants – ceux qui sont trop en difficulté pour rester dans le cursus scolaire 'normal', mais dont les restes auditifs permettent une élocution plus aisée. Ceux-ci étant souvent les meilleurs éléments (scolairement) des instituts spécialisés servaient souvent – et servent parfois encore – de 'médiateurs' entre les professeurs ou autres professionnels ne connaissant pas la langue des signes et les sourds profonds. Ils ont également longtemps tenu le rôle d'interprète dans des lieux comme le tribunal, les services sociaux, etc.

Plus récemment, parallèlement au combat des sourds pour la reconnaissance de la langue des signes, une nouvelle catégorie d'intermédiaires est apparue : les interprètes professionnels. En effet, face au faible niveau de ceux qui tenaient jusque là ce rôle et aux exigences de plus en plus importantes des sourds souhaitant intégrer des formations de plus haut niveau, diverses formations universitaires ont été mises en place afin de multiplier le nombre d'interprètes qualifiés – avec les mêmes exigences que les interprètes de langues orales. Ces interprètes professionnels ont toutefois une place différente des malentendants ou

enfants de parents sourds : ils ne font pas vraiment partie du ‘monde des sourds’ ; ils sont, pour parler trivialement, des ‘pièces rapportées’ ; ils n’ont pas la connivence de ceux que leur situation familiale ou médicale inclut dans la communauté. Aussi, tout en étant souhaités et sollicités, les interprètes professionnels sont toujours quelque peu à distance, même s’ils connaissent le monde des sourds sur le bout des doigts – si l’on peut dire.

1.2 Identité et normes

Si la situation des sourds interroge les sourds eux-mêmes – et ceux qui les côtoient, elle interroge également l’autre ‘monde’, ceux qui s’érigent en norme...

1.2.1 La surdit  dans l’imaginaire collectif

La litt rature, la philosophie, le cin ma transmettent diverses images de la surdit , divers *a priori* quant   la vie de ces personnes (Jouannet, 1999). La premi re image, peut- tre la plus traditionnelle, est celle de l’idiotie, de la limitation intellectuelle (li e   l’absence d’expression orale) – d’ailleurs, la ‘stupidit ’ est li e   la ‘stupeur’ : la bouche qui ne peut  mettre un son.

  Sparte, d’apr s les lois de Lycurgue, les sourds, mis au nombre des infirmes,  taient pr cipit s du haut de la roche Tayg te dans les eaux du Barathre. Tout en  tant moins cruel, le Code Justinien, du VI  si cle, ne leur permettait de disposer ni de leur personne, ni de leurs biens. Comme les idiots et les ali n s, des curateurs leur  taient impos s pour la gestion de leurs affaires. Ainsi, Alain de Lille conclut que les sourds-muets sont *non intelligentes* (*Discintiones*, P.L. 210 : 965). En 1868 encore, le sourd-muet illettr  ne pouvait faire aucune esp ce de testament (Truffaut, C.H.S. : 1-3). Et plusieurs t moignages montrent, par exemple, des sourds d poss d s de leur h ritage parce que sourds (Variot, 1980). Ce n’est qu’au XII  si cle que les sourds eurent le droit de se marier – quoique, encore en 1842, le tribunal de Castel-Sarrasin interdit   Marguerite L. de se marier parce qu’elle est sourde (Berthier, 1868 : 230 ; Truffaut, C.H.S. : 7-3 & 8-3). Et face aux tribunaux, les sourds sont longtemps consid r s comme irresponsables – et donc non coupables (B bian, 1826 : 44, Berthier, 1838 : 35).

Dans cette optique, de nombreux jugements n gatifs sont prof r s   propos des sourds. Ainsi Sicard  crit : « Le sourd-muet, avant son  ducation, n’est qu’un animal farouche et malfaisant. » (Berthier, 1838 : 39) En 1836, on pouvait lire dans un manuel de m decine l gale : « Les sourds-muets qui n’ont re u aucune  ducation, dont les facult s sont rest es sans d veloppement, doivent  tre assimil s aux idiots. R duits   une sorte d’instinct animal, enclins, comme les idiots et les imb ciles,   la col re,   la jalousie,   la fureur. » (*L’ami des sourds-muets*, t. 2, 1839-40 : 72) Ou encore, le docteur Calmeil  crit : « Sous une forme humaine, les idiots le c dent, par la nullit  de l’intelligence, des passions affectives, des mouvements instinctifs, aux animaux les plus stupides et les plus born s. La physionomie stupide des idiots, leur ext rieur sale et repoussant exprime le dernier degr  de la d gradation humaine. » (*Ibid*) Ainsi, « Si on dit qu’il est un sauvage, on rel ve encore sa triste condition. »,  crit Sicard (1803 :VI-VII) Et pour conclure : « Tout le monde sait que les sourds-muets sont des  tres inf rieurs   tous  gards : seuls les professionnels de la philanthropie ont d clar  que c’ taient des hommes comme les autres. » (R gnard, 1902 : 3) Charles Richet, prix Nobel de m decine, publia, en 1919, sa *S lection humaine* : «   force d’ tre pitoyables, nous devenons des barbares. C’est barbarie que de forcer   vivre un sourd-muet, un idiot, un rachitique... Ce qui fait l’homme, c’est l’intelligence. Une masse de chair humaine, sans intelligence humaine, ce n’est rien. Il y a de la mauvaise mati re vivante qui n’est digne d’aucun respect ni d’aucune compassion. Les supprimer r solument, ce serait leur rendre service, car ils ne pourront jamais que tra ner une mis rable existence. » (Leuprecht, 1999 : 488)

Au niveau philosophique, à la suite d'Aristote ou de Hobbes, Kant écrit que « les sourds de naissance, qui sont contraints, de ce fait même, de demeurer également muets (privés de langage), ne peuvent jamais parvenir à davantage qu'à un *analogon* de la raison [...] ils n'accèdent jamais à de véritables concepts... » (1798, ed. 1993 : 94) Même l'*Encyclopaedia Universalis* note : « Ceux dont l'infirmité a été précoce souffrent de difficultés du raisonnement et de la pensée abstraite¹... ». Cette image négative de la surdité n'a pas encore totalement disparu. Ainsi, par exemple, dans le Code de la route, l'arrêté du 7 mai 1997 note que le 'sourd' est une 'affection', joli lapsus, puis que le sourd profond est particulièrement susceptible 'd'arriération mentale' !

A l'inverse, des images positives de la surdité émaillent les écrits depuis longtemps. F. Berthier note : « Chez les Égyptiens, au contraire, chez les Perses surtout, leur destinée était l'objet de la sollicitude religieuse du peuple. On regardait leur infirmité comme un siège visible de la faveur céleste². » (1840 : 5-7) Jean Chrysostome et Jérôme affirment que les sourds sont dotés de raison et qu'on peut communiquer avec eux par signes gestuels. Jérôme prétend même qu'on peut leur enseigner les Évangiles par signes (P.L. 138 : 349). Augustin, dans sa correspondance avec Jérôme, parle d'une famille sourde très respectée de la bourgeoisie milanaise. Il affirme même que leurs gestes forment les mots d'une langue (Moody, 1998 : 18). L'intégration des sourds au Moyen Âge semble peu problématique : travail manuel dominant, structures villageoises favorisant la solidarité, illettrisme répandu, place développée des manifestations gestuelles (Saint-Loup et al., 1997 : 206). Ainsi, les moines devant respecter le silence avaient développé, dès le X^e siècle, tout un corpus de gestes pour communiquer. Ces gestes, tout en n'étant pas à proprement parler une langue, comme la langue des signes, ont pu se développer au point que Gérard de Cambrai, dînant avec les Bénédictins de Cantorbéry, s'étonna de leur 'gesticulation' effrénée : ils se métamorphosaient en pipelettes gesticulantes (*Ibid.*)... Gérard de Cambrai conclut que dans ce cas, il vaut mieux parler !

À partir du XII^e siècle, les gestes vont de nouveau être l'objet d'attentions plus poussées, parfois positivement, comme lorsqu'ils seront étudiés dans le cadre liturgique, parfois négativement : attachés à de mauvaises moeurs ou à des hérésies Certains procès-verbaux d'inquisition notent que les Vaudois communiquent entre eux par des signes des doigts (Merlo, 1977 : 150). Dans les Miroirs des princes ou des prédicateurs, les traités de formation des novices, la littérature morale des clercs, les traités de discipline scolaire, les récits des gestes chevaleresques, un grand nombre de gestes sont détaillés. Cette profusion a d'ailleurs pu faire l'objet de plaisanteries, comme le montre le dialogue par signes de Thaumaste et de Panurge (*Pantagruel*, ch. XIX). Dans la farce de 'Mimin le goutteux et les deux sourds', par exemple, le comique porte sur l'incompréhension entre sourds et entendants, mais les sourds sont présentés comme intelligents et malins (Tissier, 1989 : 61). Cette farce se termine par la sentence : « Il n'est point de plus mauvais sourds que ceux qui ne veulent ouyr. » Plus tard, Léonard de Vinci écrit dans le *Traité de la peinture* : « Ceux-là seraient bien enseignés qui imiteraient les mouvements des muets qui parlent avec le mouvement des mains et des yeux et des sourcils et de toute leur personne, dans leur volonté d'exprimer le concept de leur âme. » (ch. XIV) Montaigne témoigne également, dans ses *Essais*, que les sourds sont habiles à s'exprimer entre eux par gestes : « Nos muets disputent, argumentent et content des histoires

¹ Article de C. Veil, C. Barat, M. Girault, M. Sablière et M.L. Lévy (édition sur cédérom 1998).

² Cette affirmation est régulièrement reprise depuis Berthier, mais sans références précises, comme par le Ministère de l'Éducation nationale : « Le regard de la société sur les sourds a été très fluctuant selon les époques et les civilisations. Ils ont pu être l'objet de sollicitude dans les civilisations perse et égyptienne ou considérés comme inéducables et rejetés à Sparte et Athènes... » : Ministère de l'Éducation nationale, *Handiscol*, Guide pour les enseignants qui accueillent un élève sourd, Avril 2000.

par signes. J'en ai vus de si souples et formés à cela qu'à la vérité, il ne leur manque rien à la perfection de se savoir faire entendre. » (L.II, ch. XII)

De même, parmi les philosophes présentant une image positive de la surdit , Leibniz  crit : « Ces gens n s sourds et muets peuvent aller plus loin qu'on ne pense [...] Les hommes sont bien n gligents de ne prendre pas une exacte connaissance des mani res de penser de telles personnes. » (1885,  d. 1993 : 108) D j , Porphyre notait dans le *Trait  de l'abstinence* : « N'est-il pas absurde de d terminer qu'un  tre est dou  de raison ou ne l'est pas selon que son parler est intelligible ou non, qu'il reste muet ou qu'il a un langage ? On refuserait ainsi la raison au dieu qui est au-dessus de tout et aux autres dieux parce qu'ils sont muets. Mais les dieux r v lent leur pens e tout en restant muets... » (III, 5, 3-5). Platon remarquait : « Si nous n'avions point de voix ni de langue et que nous voulussions nous montrer les choses les uns aux autres, n'essaierions-nous pas, comme le font en effet les muets, de les indiquer avec les mains, la t te et le reste du corps ? » (*Cratyle*, 422d).

Pour Descartes, « C'est une chose bien remarquable qu'il n'y a point d'hommes si h b t s et si stupides, sans en excepter m me les insens s, qu'ils ne soient capables d'arranger ensemble diverses paroles, et d'en composer un discours par lequel ils fassent entendre leurs pens es ; et qu'au contraire il n'y a point d'autre animal, tant parfait et tant heureusement n  qu'il puisse  tre, qui fasse le semblable. Ce qui n'arrive pas de ce qu'ils ont faute d'organes, car on voit que les pies et les perroquets peuvent prof rer des paroles ainsi que nous, et toutefois ne peuvent parler ainsi que nous, c'est- -dire en t moignant qu'ils pensent ce qu'ils disent ; au lieu que les hommes qui,  tant n s sourds et muets, sont priv s des organes qui servent aux autres pour parler, autant ou plus que les b tes, ont coutume d'inventer d'eux-m mes quelques signes par lesquels ils se font entendre   ceux qui  tant ordinairement avec eux ont loisir d'apprendre leur langue. » (*Discours de la m thode*, V). Diderot est all  plus loin, puisqu'il a rencontr    plusieurs reprises des sourds et a relat  ses  changes dans sa *Lettre sur les sourds et muets*. Il note d'ailleurs : « ...on parviendrait   substituer aux gestes   peu pr s leur  quivalent en mots ; je dis   peu pr s, parce qu'il y a des gestes sublimes que toute l' loquence oratoire ne rendra jamais. » (1751,  d. 2000 : 18-19).

1.2.2 Identit  et politique

Les mesures politiques prises vis- -vis des handicap s en g n ral et des sourds en particulier sont le reflet de l' volution de ces conceptions. A l' poque du d veloppement de la m decine moderne et de son influence de plus en plus importante, fin XIX me si cle, est cr e la Classification internationale des maladies (CIM). C'est un mod le biom dical, d'orientation  tiologique : 'une cause, une maladie, un traitement'. Mais ce mod le ne rend pas compte du fait que certaines maladies gu rissent en laissant des s quelles parfois tr s importantes (poliomy lite), ou qu'on parvient   r duire les manifestations d'une maladie d' tiologie encore inconnue (comme pour les maladies mentales). Et ce mod le ne rend  videmment pas compte des situations de handicap.

Les Nations Unies lancent en 1975 la D claration des droits des personnes handicap es ; puis proclament l'ann e 1981 'ann e internationale des personnes handicap es'. L'OMS  labore un mod le diff rent : le manuel de classification des cons quences des maladies, qui substitue au mod le curatif un mod le r adaptatif. Cela aboutit en 1980   la CIDIH. Le sch ma de Philip Whood, qui y est d velopp , distingue trois niveaux : le niveau l sionnel (les d ficiences), le niveau fonctionnel (les incapacit s) et le niveau situationnel (le d savantage social). Mais ce mod le individuel met toujours l'accent sur la personne handicap e, sans possibilit  de viser un changement social.

Parall mement   ce mouvement, se d veloppe un mouvement international des personnes handicap es. L' mergence de l'*Independent Living Movement* aux Etats-Unis (mouvement de vie autonome) remonte   une trentaine d'ann es. A l'Universit  de Berkeley, un service est

créé en 1973 pour fournir une assistance personnelle à trois étudiants handicapés, leur permettant ainsi d'obtenir des diplômes universitaires. Ces trois étudiants, à la fin de leurs études, créèrent un service d'assistance personnelle pour personnes handicapées (logement, transport, assistance personnelle, accessibilité, et conseil par les pairs). De tels centres furent créés dans tous les U.S.A., et le *Rehabilitation Act* fut amendé en 1978 pour mettre en place un programme de services pour une vie autonome. Puis divers mouvements de désinstitutionnalisation émergèrent en Europe, au Japon, en Australie... Pour les sourds, les premiers écrits 'révolutionnaires' de Stokoe datent de 1960 ; les premières revendications des sourds, des années 70 (deaf pride) ; la première révolte a eu lieu en 1988 à Gallaudet (pour la nomination d'un nouveau président... sourd).

L'*Independent Living Movement* a été influencé par trois mouvements : le *self-help* (soutien mutuel, échange d'expériences, comme les Alcooliques Anonymes depuis 1935) ; le *mouvement consumériste* (revendication d'un droit de regard et d'intervention des usagers sur les activités qui les concernent, droits des consommateurs de contrôler les prestations fournies et l'adéquation des services) ; et le *mouvement de lutte pour les droits civiques* (revendications politiques en termes de groupes minoritaires opprimés – afroaméricains, mouvements féministes ou homosexuels). Le paradigme de la réhabilitation, pour les personnes handicapées, est remplacé par celui de vie autonome.

Des représentants d'handicapés décident de créer, en 1981, l'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH – ou DPI *Disabled People's International*). Les fondements en sont : *advocacy* (défense des intérêts et des droits individuels et collectifs) ; *peer-counseling* (conseil par les pairs, entraide, pair-émulation) ; *empowerment* (renforcement du pouvoir de décision et de contrôle des usagers). Le DPI, reconnu internationalement, a milité pour une évolution de la CIDIH : celle-ci ne tient pas compte du fait que le handicap ne s'explique pas tant par les caractéristiques de la personne que par l'ensemble des barrières physiques ou socioculturelles faisant obstacle à la pleine citoyenneté des personnes concernées.

Suite aux pressions des associations de personnes handicapées, l'OMS a procédé à une révision de la CIDIH, adoptant la nouvelle CIF (classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé) en mai 2001. Mais la CIF est encore influencée par le modèle médical ou médico-social, classant les individus dans des catégories, au lieu de centrer le regard sur l'interaction individu-environnement. Au contraire, le PPH (processus de production du handicap), modèle canadien, est plus avancé sur cette question : la situation d'une personne est le résultat d'une interaction entre ses caractéristiques propres – ses capacités – et le milieu dans lequel elle se trouve. Une situation peut être handicapante, ou plus ou moins handicapante, par rapport aux capacités individuelles – construire un escalier sans prévoir de rampe d'accès sera handicapant pour certaines personnes. La question n'est pas alors de 'réparer' la personne, mais de prévoir et d'aménager les situations pour qu'elles ne soient pas handicapantes.

L'évolution des lois en France suit – avec quelque retard – ces évolutions internationales. Les concepts de vie autonome, de droits de la personne en situation de handicap, de prise de parole des personnes concernées marquent les nouvelles orientations législatives, comme la loi du 02 janvier 2002, réformant les institutions sociales et médico-sociales. De nouvelles instances sont créées, comme le CNCPH – comité national consultatif des personnes handicapées, relayé au niveau local par des comités départementaux, afin de promouvoir la prise de parole des personnes en situation de handicap. Des maisons départementales des personnes handicapées sont créées, afin de regrouper l'information et faciliter sa diffusion, permettant ainsi une plus grande participation des personnes concernées, livrées jusque là au bon vouloir des 'spécialistes'. La réforme de la loi de 1975, publiée le 11 février 2005,

reprend et met en œuvre ces évolutions : « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

1.2.3 Identité et norme

Ces évolutions sociales et législatives concernant les personnes en situation de handicap sont portées par un soubassement d'ordre philosophique : les concepts sur lesquels on s'appuie pour définir le modèle, la norme. Le *Dictionnaire de médecine* de Littré et Robin définit le normal comme suit : normal (*normalis*, de *norma*, règle) qui est conforme à la règle, régulier. Le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* de Lalande est plus explicite : est normal, étymologiquement, puisque *norma* désigne l'équerre, ce qui ne penche ni à droite, ni à gauche, ce qui se tient dans un juste milieu, d'où deux sens dérivés : est normal ce qui est tel qu'il doit être ; est normal, au sens usuel du mot, ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce ou ce qui constitue la moyenne d'un caractère mesurable. Il est également remarqué combien ce terme est équivoque, désignant à la fois un fait et « une valeur attribuée à ce fait par celui qui parle, en vertu d'un jugement d'appréciation qu'il prend à son compte ». Anomalie est un substantif auquel ne correspond aucun adjectif. L'usage l'a ainsi couplé à l'adjectif anormal, mais leur sens est différent. Le *nomos* grec et le *norma* latin, loi et règle, tendent à se confondre. En toute rigueur sémantique, anomalie désigne un fait, c'est un terme descriptif, alors qu'anormal implique référence à une valeur, c'est un terme appréciatif, normatif. Un caractère commun prend ainsi valeur de type idéal (Canguilhem, 1999).

Dénonçant cette normalisation, Michel Foucault (1997) la qualifie de 'racisme d'État'. Depuis le XIX^e siècle, et la prise de pouvoir du milieu médical dans nombre de domaines sociaux (les écoles spécialisées pour enfants sourds dépendent du Ministère de la santé), se cristallise un modèle de 'l'homme idéal' auquel tout citoyen doit tenter de ressembler. Il ne s'agit pas là d'un racisme ethnique, lié à la couleur de la peau, mais d'un racisme basé sur des critères biologiques, d'une qualification des individus par le seul côté biologique. Ce racisme vise 'l'amélioration' de la population, et l'élimination, sinon physique, du moins politique, des groupes qui représentent un danger biologique. Dans cette économie du 'bio-pouvoir', la mort de l'autre est le renforcement de soi-même, de sa race, de sa population. L'autre, le différent, n'est pas source de richesse, au contraire. Et même si l'on n'est pas, aujourd'hui, dans la dynamique d'extermination nazie, les mesures médicales ou éducatives prises à l'égard de groupes comme celui des sourds montrent clairement cette non prise en compte de la différence, cette volonté d'assimilation, de modèle unique (cf. par exemple les sourds passant le CAPEJS à Chambéry, privés d'interprètes pour les examens...).

Le thème de l'identité est ainsi lié à celui du même et de l'autre, à la reconnaissance de la différence (Wievjorka, 2001). Déjà, Platon, dans le *Sophiste*, notait que *négation* ne signifie pas *contraire*, mais *différent* (le non-entendant n'est pas le contraire de l'entendant, mais est différent de lui). Ainsi, dans le *Politique*, il prend l'image du tisserand dont le travail consiste en séparation et combinaison. Mais la reconnaissance de ces différences est très variable selon les sociétés et les époques. Outre les questions médicales, différentes conceptions politiques s'affrontent : des conceptions plus unitaires, exclusives et des conceptions plus communautaires, soucieuses des minorités... En France, il a fallu attendre l'année 2005 pour qu'une loi mentionne explicitement la reconnaissance de la langue des signes !

2. Langue et interlangue

Ainsi, cette question de l'identité des personnes sourdes n'est pas sans répercussions sur leur langue propre, la langue des signes – et sur les différentes déformations que cette langue a pu connaître, regroupées sous le terme générique de 'français signé'.

2.1 LS et FS

La situation linguistique concernant la langue des signes (LS) en France est complexe, car il existe dans la pratique tout un continuum entre le français et la langue des signes : une mosaïque de pidgins créés notamment dans les établissements spécialisés, et qui ont ‘infiltré’ la communauté linguistique des sourds.

2.1.1 FS

L’appellation ‘français signé’ (FS) est attribuée à des formes différentes, depuis un strict décalque de la structure du français accompagné de signes discrétisés – en y ajoutant des signes-symboles pour tous les termes, notamment grammaticaux, qui n’existent pas (ou sont exprimés différemment) en langue des signes, jusqu’à des formes de langue des signes ‘standard’, moins iconiques qu’une ‘pure’ langue des signes (à commencer, au niveau lexical, par tous les signes créés à partir de l’épellation du mot français, sa dactylologie).

La forme la plus contraignante du FS a été utilisée dans le cadre pédagogique. Elle n’est pas – ou très rarement – utilisée entre sourds. Par contre, on retrouve assez fréquemment l’influence de ces méthodes pédagogiques dans certaines expressions signées de locuteurs sourds, lorsque les constructions lexicales ou syntaxiques utilisées correspondent plus à des formes de langues vocales que de langues signées. On en voit des exemples notamment dans des expressions comme ‘prendre le train’, lorsque la succession des signes copie celle des termes français sans souci de l’image sous-jacente, ou encore lorsque le ‘dire’ d’un locuteur sourd est signé au niveau de la bouche.

Nous prendrons comme référence le FS sous sa forme ‘moyenne’. Entre autres caractéristiques morphologiques et syntaxiques, la morphologie verbale de la langue des signes est riche. Ainsi, de nombreux phénomènes d’accord (pour reprendre une terminologie simple) permettent d’intégrer au verbe des traits du sujet et/ou de l’objet, qui rendent inutile le recours à des pronoms explicites. Au contraire, le FS possède une morphologie verbale appauvrie, ce qui entraîne le recours plus fréquent à des pronoms explicites. Un exemple en est l’utilisation du pronom (pointeur) *je*, souvent utilisé dans les formes de français signé et rarement utilisé en langue des signes.

2.1.2 Pidgin et créole

Les raisons de l’utilisation de l’une ou de l’autre de ces formes d’expression sont d’abord des raisons sociales, psychologiques et politiques, qui dépassent les questions strictement linguistiques. L’une de ces raisons est la dévalorisation de la langue minoritaire – ce qui ne se retrouve pas seulement en France : « Because of the negative status ASL has in schools for the deaf, and the fact that English is stressed as the model for language, many deaf people tend to think that the more English-like a signed utterance is, the more “correct” it is. » (Aarons, 1994 : 21)

Stewart (1962) propose une typologie qui distingue :

- langue vernaculaire : langue maternelle non standard d’une communauté linguistique
- langue standard : langue vernaculaire qui a été standardisée/normalisée
- langue classique : langue standard qui a cessé d’être parlée
- pidgin : langue hybride ou mixte qui n’est langue maternelle de personne et qui apparaît dans des circonstances spécifiques (contact, commerce...)
- créole : pidgin qui est devenu langue maternelle d’une communauté.

Ainsi, il est possible de qualifier le français signé de pidgin : dans les associations de sourds du 3^{ème} âge, il est plus fréquent de voir les locuteurs s’exprimer en FS. Ces locuteurs ont connu la période la plus stricte de l’interdiction de la LS, et ont donc intégré, pour nombre d’entre eux, l’influence des prescriptions éducatives. Il est intéressant toutefois de remarquer combien l’allègement du poids de l’oralisme permet rapidement de repasser du FS à la LS : en

une génération, des parents sourds s'exprimant habituellement en FS ont des enfants sourds qui s'expriment tout à fait en LS. Cela montre bien le côté superficiel du FS qui, en dehors d'une pression sociale forte, disparaît naturellement. Il est donc plus un pidgin qu'un créole.

2.2 Interlangue

Toutefois, à la place des concepts de pidgin ou de créole, il serait peut-être préférable de parler d'interlangue...

2.2.1 Définition

L'interlangue est « la langue qui se forme chez un apprenant dans une langue étrangère à mesure qu'il est confronté à des éléments de la langue-cible, sans pour autant qu'elle coïncide totalement avec cette langue-cible » (Vogel, 1995 : 19) Ces interlangues sont variables et instables, au fur et à mesure de l'apprentissage du locuteur et selon les stimuli qu'il reçoit, mais ne se contruisent pas n'importe comment : elles sont soumises à des règles définissables et prévisibles.

Le propre de ces interlangues est qu'elles intègrent les éléments de la langue-cible qui ont été compris et assimilés (plus ou moins), tout en restant dépendantes de la langue de départ. « Les pidgins sont des langues dont la grammaire et le lexique sont fortement simplifiés et réduites et qui, contrairement au créole, ne sont pas acquises comme langue maternelle, mais toujours uniquement comme une langue seconde, par des locuteurs de diverses langues de départ, pour servir à communiquer lors de contacts sociaux très délimités. [...] Les langues pidgins et les interlangues ont été rapprochées de différentes façons : on a décelé la présence de caractéristiques typiquement pidgins dans les interlangues, on a qualifié les débuts de l'acquisition d'une L2 de processus de pidginisation, et l'on a même été jusqu'à faire de la pidginisation et de l'acquisition d'une L2 deux variantes d'un même phénomène. » (Vogel, 1995 : 23)

Différents modèles ont été proposés pour analyser ces interlangues : Nemsler et Slama-Cazacu parlent de 'système approximatif' (1971), Filipovic parle de '*compromise system*' (1971), Raabe de 'langue intermédiaire' (1974), Selinker d'*interlanguage* (1972), Schumann de 'modèle d'acculturation' (1974), Vigil/Oller de 'modèle du feedback (1976), Lauerbach de 'modèle des fossilisations sémantiques (1977), Adjemian de 'modèle de la perméabilité (1976), Corder de 'modèle de complexification (1977), Knapp de 'modèle des connaissances certaines et incertaines' (1979)...

2.2.2 FS et interlangue

Certaines caractéristiques de l'interlangue correspondent à la situation de beaucoup de locuteurs sourds, comme sa variabilité, son instabilité en fonction de l'interlocuteur. Ainsi, certaines méthodes d'enseignement des langues comportent des limites : centrage sur la grammaire, caractère artificiel de la communication, manque d'authenticité, manque de variété des méthodes, etc., limites qui se retrouvent dans les productions des apprenants.

La différence entre la situation de nombre de locuteurs sourds et celle que rencontrent, par exemple, les enfants entendants qui apprennent une langue seconde, est que si l'enfant sourd n'a pas la possibilité de recevoir la langue des signes (et non seulement le français signé) et qu'il ne peut recevoir la langue française de manière suffisamment riche, il risque de rester toute sa vie dans une interlangue variable et approximative, dans une instabilité linguistique qui gêne fortement d'autres apprentissages et l'intégration sociale. On voit ici nettement la différence entre des locuteurs sourds maîtrisant la langue des signes, capables de produire diverses formes de pidgins en fonction des situations de communication, et des sourds ne maîtrisant ni la langue française ni la langue des signes, mais 'flottant' dans un 'entre-deux', avec pour conséquence des difficultés pour s'exprimer pleinement.

On aboutit à ce que Dorian nomme des semi-locuteurs, ou à une situation que C. Hagège (1996) nomme de double incompétence : des locuteurs qui ne sont compétents ni dans une langue ni dans l'autre. Cela vient du bilinguisme d'inégalité : lorsqu'une langue, que l'on présente comme supérieure, impose le mépris de la langue minoritaire. « Cela n'a pas empêché une bonne partie des établissements d'introduire le français signé dans leurs murs, toutefois cela s'est fait non seulement sans l'aval ou la caution complaisante des universitaires engagés sur le terrain, mais nous ne nous sommes pas privés de dénoncer ces pratiques éducatives. », note C. Cuxac (2000 : 181).

Un exemple du caractère naturel des langues des signes, opposé au caractère artificiel de l'interlangue, se manifeste lors de l'étude de l'apparition de nouvelles langues des signes, notamment par des sourds jusque là isolés et se retrouvant pour la première fois. Ainsi, par exemple, Yau Shun-Chiu a observé des langues gestuelles créées indépendamment de toute influence linguistique extérieure par des sourds de naissance, analphabètes, vivant au sein d'une communauté entendante et sans contact avec des sourds autres que ceux de leur propre famille. Au cours de plusieurs séjours dans les réserves amérindiennes du Canada et en Chine entre 1977 et 1986, il pu localiser et étudier une douzaine de locuteurs sourds (1988). Ces créations linguistiques se trouvent naturellement tournées vers des formes de LS, non d'interlangue.

2.3 Langue, interlangue et linguistique

L'existence de ces formes d'interlangue pose de nombreuses difficultés au linguiste. Ainsi, comment définir linguistiquement ces formes d'expression ? Quelles caractéristiques peuvent permettre de classer différents énoncés ? Comment savoir si tel ou tel énoncé relève de l'une ou de l'autre forme ? Comment distinguer interlangue et emprunt ?...

2.3.1 Approches

Il n'est pas possible en quelques pages de répondre à toutes ces questions. Remarquons toutefois que les différences d'approche linguistique concernant les LS peuvent trouver ici une explication (parmi d'autres). Ainsi, il est notable, concernant les études linguistiques des LS, que les approches s'appuyant sur l'iconicité vont à l'encontre des études américaines menées principalement selon les principes de la grammaire générative. Celles-ci s'attachent aux signes manuels, résumant l'ensemble des traits non-manuels en une notation modale ou indicielle, tandis que les théories de l'iconicité s'appuient sur toutes les formes iconiques produites, sur les trois dimensions de l'espace et sur des traits essentiellement sémantiques.

Outre les questions proprement linguistiques et les choix théoriques (génératifs, cognitifs...) qu'elles supposent, se pose la question de l'objet étudié. Ainsi, les exemples notés dans nombre d'études de type génératif peuvent peut-être relever plus de l'interlangue que de la LS...

Un exemple. Aarons (1994 : 57-58) note les phrases suivantes :

JOHN BUY BOOK YESTERDAY

'John bought a book yesterday.'

neg_ _ _ _ _

JOHN NOT READ BOOK

'John did not read the book.'

En ASL, comme en LSF, le signe 'book' s'effectue en ouvrant les deux mains plates, schématisant (anamorphosant, dirait C. Cuxac) l'ouverture d'un livre, et le signe 'read', par l'index et le majeur dressés, reprend le trait du regard dirigé vers son objet. Ce verbe est directionnel : il est orienté vers ce qui est regardé. Aussi, pour pouvoir effectuer ce verbe et donc choisir son orientation, il faut avoir préalablement placé l'objet vers lequel il est orienté dans l'espace de signation. C'est pourquoi, en langue des signes, les verbes directionnels sont

généralement effectués après la mention de l'objet (de son emplacement). L'ordre 'de base' peut être inversé pour des raisons énonciatives particulières (suspens...), mais cela ne sera pas le cas général. Ainsi, en LS, il est visuellement – et donc syntaxiquement – plus logique de signer : BOOK READ ou BOOK BUY, contrairement aux exemples mentionnés dans les études américaines.

Il est alors possible de se demander si ces différences entre les exemples notées dans les études américaines et les études européennes viennent de différences de langues, ou bien si les premières ne porteraient pas davantage sur une interlangue plutôt que sur une langue des signes. Les études en question, menées généralement dans le cadre universitaire, peuvent en effet privilégier le recours à des locuteurs sourds fréquentant ce milieu – et donc souvent plus soumis à l'influence de la langue dominante.

Il est alors compréhensible que ces études américaines puissent suivre les méthodes et outils de la grammaire générative : l'anglais signé, comme le français signé, reprend la syntaxe de la langue vocale dominante, laissant de côté les spécificités de la syntaxe de la LS. Ainsi, l'iconicité et la syntaxe basées sur la spatialisation sont ignorées ou minorées. Et les analyses basées sur une succession de signes manuels trouvent leur pertinence... pour une interlangue.

2.3.2 Outils linguistiques

Ces hypothèses doivent bien sûr être suivies d'études plus approfondies. Ainsi, il serait quelque peu 'dogmatique' d'interdire à la LS tout emprunt au français : toute langue se nourrit également d'emprunts. Mais ceux-ci portent généralement sur le lexique, sans remettre en cause la grammaire de la langue-cible. Le FS est tout autre, puisqu'il consiste au contraire à reprendre le lexique de la LS, ordonné selon la grammaire de la langue dominante.

Ce qui peut tromper les linguistes est l'instabilité linguistique d'un certain nombre de locuteurs, qui passent sans en avoir conscience de la LS à l'interlangue en fonction de l'interlocuteur qu'ils rencontrent. Une question se pose lorsque cette interlangue devient tellement répandue et habituelle dans une communauté qu'elle tend à devenir la norme. C'est le cas dans certaines communautés de sourds aux États-Unis. D'ailleurs, le fait que la LS se répande très rapidement parmi les entendants en France peut poser question : il est très heureux pour la communauté des sourds de disposer d'accueils en langue des signes dans de nombreuses administrations ou entreprises. Mais la LS tend à être pratiquée par davantage d'entendants que de sourds. Et certains entendants, parfois sans qualification, s'érigent en professeurs de LS. Dans ce contexte d'instabilité et d'études linguistiques embryonnaires, cela n'est-il pas un risque pour la LS ?

Cela explique la réaction de certains linguistes, qui tiennent à séparer très fermement les analyses des LS de celles portées sur les langues vocales. Ces linguistes rejettent toute utilisation des termes grammaticaux ou catégories de ces langues. La confusion possible entre langue et interlangue et le souci de dégager les spécificités des LS permettent de comprendre ces réactions. Toutefois, il ne faudrait pas se tromper de cible : les termes grammaticaux ne sont que des outils pour l'analyse. Tout dépend de l'utilisation qui en est faite. Il est possible de parler de sujet et d'objet, d'actif et de passif, de pronom et d'adjectif, etc., tout en respectant une analyse basée sur l'iconicité, sur l'expression en trois dimensions, sur la spatialisation. Lorsque c'est le cas, le recours à des termes connus peut en outre avoir l'avantage de pouvoir justement montrer les différences entre l'expression linéaire des langues vocales, contraintes par le débit de la voix, et une expression en trois dimensions : un pronom en LS peut, par exemple, être indiqué seulement par un emplacement et par un jeu de regards – comme le montre le logiciel de modélisation de l'espace de signation de l'IRIT.

Cela, les analyses générativistes, basées sur le canal audio-vocal, ne peuvent pas – encore – en tenir compte. D'ailleurs, Pollock, présentant le programme minimaliste, reconnaît que :

« La théorie de la vérification est elle-même formulée de telle sorte que les représentations des formes phonétiques FP et des formes logiques FL satisfassent aux conditions d'interface externes de la faculté de langage imposées d'une part par le système articulaire et perceptif – principe d'intégrité lexical – et de l'autre, par le système conceptuel/intentionnel – principe de pleine interprétation. [...] Ces conditions d'interface externes sont irréductibles : LI n'est qu'une des capacités cognitives des hommes et elle interagit avec d'autres. » (Pollock, 1998 : 209) Or il serait improbable que les systèmes articulaire et perceptif particuliers auxquels recourent les langues des signes n'aient pas de répercussions sur la syntaxe de ces langues ! Les outils génératifs, prévus pour des langues utilisant le canal audio-vocal doivent donc être revus en profondeur pour pouvoir s'appliquer à des langues visuo-gestuelles.

Ces questions purement linguistiques prennent, à cause de la situation des LS, une importance particulière. Du fait de l'instabilité linguistique d'un certain nombre de locuteurs de ces langues, du fait des pressions médicales, médico-sociales et éducatives contre l'utilisation de ces langues dans l'éducation des jeunes sourds, du fait des recherches linguistiques encore relativement peu développées, du fait de la reconnaissance politique de ces langues parfois hésitante... il est nécessaire de réfléchir aux répercussions que peuvent prendre les présentations qu'en donnent les linguistes. Celles-ci ne seront pas sans influence sur le devenir de ces langues – et sur celui des communautés qui les portent.

Conclusion

Langue et identité sont intimement liées. Cela est particulièrement visible à propos des personnes sourdes : l'interdiction de la langue des signes est toujours liée à un modèle normatif de l'être humain (entendant) auxquels les sourds sont priés de ressembler – ne serait-ce qu'en apparence.

Dans les écoles spécialisées, cela s'est traduit, pour ceux qui ne pouvaient maîtriser le français, par le développement d'un pidgin – le français signé, qu'il serait possible de qualifier d'interlangue : approximation variable entre deux langues, instable, incomplète et dépendant notamment de l'interlocuteur rencontré.

Cela pose de nombreuses difficultés pour les études linguistiques : comment qualifier *a priori* les énoncés étudiés comme appartenant à la LS ou au FS ? Quelles différences entre FS et emprunt ?... Ces difficultés peuvent être également sous-jacentes aux désaccords entre linguistes : certains ne se penchent-ils pas davantage sur une interlangue que sur la langue des signes ?

En tous cas, les recherches linguistiques concernant la LS sont loin d'être achevées – et le développement d'outils linguistiques appropriés également. Or cela devient une urgence, au moment où la LS se répand de plus en plus dans la société entendant, où cette langue est officiellement reconnue par la loi, et où les tentations vont être grandes, pour des personnes entendantes, de se substituer aux personnes sourdes dans la transmission de cette langue.

Bibliographie

- AARONS D., 1994, *Aspects of the Syntax of American Sign Language*, Thèse de doctorat, Boston University.
- BÉBIAN A., 1826, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, Paris.
- BERTHIER F., 1838-39, « Les sourds-muets devant les tribunaux civils et criminels », *L'ami des sourds-muets*, t. 1.
- BERTHIER F., 1840, *Les Sourds-muets avant et depuis l'abbé de l'Épée*, Paris, Le Doyen.
- CANGUILHEM G., 1999, *Le Normal et le pathologique*, Paris, P.U.F., « Quadriges, 65 ».

- CUXAC C., 2000, *La Langue des Signes française, Les voies de l'iconicité*, Paris, Ophrys.
- DELAPORTE Y., de SAINT-LOUP A., RENARD M., 1997, *Gestes des moines, regard des sourds*, Nantes, Siloë.
- FOUCAULT M., 1997, *Il faut défendre la société*, Cours au Collège de France, 1976, Paris, Gallimard / Seuil, « Hautes Études ».
- FREGÉ G., 1894, cité dans l'article 'Identité' de l'Encyclopaedia Universalis.
- GREGORY R. L., 2000, *L'œil et le cerveau*, Bruxelles, De Boeck Université, « Neurosciences et cognition », 5^{ème} édition.
- HAGÈGE C., 1996, *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob.
- HAGÈGE C., 2000, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
- JOUANNET G., 1999, *L'écran sourd*, Paris, CTNERHI/INJS.
- KANT, éd. 1993, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. A. Renaut, Paris, GF-Flammarion 665.
- LEIBNIZ, *Lettre à Arnauld*, 30 avril 1687, Paris, Garnier.
- LEIBNIZ, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, L. II, Ch. IX, § 10.
- LEUPRECHT P., 1999, in Association pédagogique nationale pour l'enseignement de la thérapeutique et Réseau européen des enseignants de thérapeutique, *Éthique et thérapeutique*, J.-M. Mantz, P. Grandmottet et P. Queneau édés., Strasbourg, Presses universitaires.
- MERLO G., 1977, *Eretici et inquisitori nella società piemontese del trecento*, Turin.
- MONTAIGNE, éd. 1965, *Essais*, I, 42, « De l'inégalité qui est entre nous », éd. établie par P. Michel, Paris, Gallimard.
- MOODY B., D. HOF, A. VOUREC'H, M. GIROD, A.-C. DUFOUR, 1998, *La Langue des signes*, Tome 1 : histoire et grammaire ; tome 2 : dictionnaire bilingue, Vincennes, I.V.T.
- MUCCHIELLI A., 1994, *L'Identité*, Paris, P.U.F., « Que sais-je, 2288 ».
- PINKER S., 1999, *L'Instinct du langage*, Paris, Éd. Odile Jacob.
- POLLOCK J.-Y., 1998, *Langage et cognition, Introduction au programme minimaliste de la grammaire générative*, Paris, P.U.F.
- RÉGNARD A., 1902, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, Larose.
- Recueil de farces (1450-1550)*, 1989, Textes présentés par André Tissier, Tome V, Genève, Droz.
- SACKS O., *Des yeux pour entendre*, Paris, Seuil, « Points essais 337 », 1996.
- STEWART, W., 1962, « An outline of linguistic typology for describing multilingualism », in Rice, Frank A. (ed.) *Study of the role of second languages in Asia, Africa, and Latin America*, Washington, DC., Center for Applied Linguistics, 15-25.
- TRUFFAUT B., *Cahiers de l'histoire des Sourds*, Angers, Association Étienne de Fay.
- VARIOT B., 1980, *Approche de quelques aspects de la vie sociale des sourds-muets et de leur instruction au milieu du XIX^e siècle, vus au travers de l'Impartial 1856-1859*, Thèse (Professorat des I.N.J.S.).
- VOGEL K., 1995, *L'interlangue, la langue de l'apprenant*, trad. J.-M. Brohée et J.-P. Confrans, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- WIEVIORKA M., 2001, *La Différence*, Paris, Balland.
- YAU S.-C., 1988, *Création de langues gestuelles chez des sourds Isolés*, Thèse de Doctorat d'État, sous la direction de M. le Professeur A. Culioli, Université de Paris VII.